



Réservé à l'administration

Dossier traité par :
Fait le :

Espace Accueil des Familles

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL – ANNEE 2018
ATTESTATION sur L'HONNEUR

N° Famille :

Je soussigné (e), représentant légal 1

Nom :
Prénom :
Qualité (1) :

Je soussigné (e), représentant légal 2

Nom :
Prénom :
Qualité (1) :

Le représentant légal 1 déclare être destinataire des factures émises par la Ville de Boulogne-Billancourt et s'engage à payer ces factures.
À défaut de règlement avant la date indiquée sur la facture, un titre de recette sera émis par la ville de Boulogne-Billancourt.

(1) père, mère, tuteur ...

Adresse :

n°.....rue :
Code postal :
Ville
Tél. :
Portable :
Courriel :

Adresse :

n°.....rue :
Code postal :
Ville
Tél. :
Portable :
Courriel :

Revenus :

Je déclare que le revenu MENSUEL avant abattement de 10% (2) de la famille est
INFÉRIEUR à 12 105 €.

ou Je déclare que le revenu MENSUEL avant abattement de 10% (2) de la famille est
SUPÉRIEUR à 12 105 €.

Je serai facturé selon un quotient familial en **tranche M.**

Je fournis l'avis d'imposition ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR, qui a remplacé l'avis de non-imposition) 2017.

Je n'ai pas à justifier mes revenus.


(2) Somme des traitements, salaires et pensions avant abattement des 10% (salariés et assimilés) ou ensemble des revenus avant abattement des 10% (non-salariés), augmenté des revenus fonciers, capitaux mobiliers et pensions alimentaires.

Situation familiale

Célibataire Marié(e) Vie Maritale Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(Ve) Pacsé(e)

La situation de votre famille a-t-elle changé en 2017 : oui Non

Si oui, merci de joindre les justificatifs de cette nouvelle situation : livret de famille, extrait de naissance, jugement de divorce

 Si l'un des membres de la famille est porteur de handicap reconnu à 80% minimum, la carte d'invalidité de la MDPH doit être produite obligatoirement pour l'application de la tarification spécifique

J'ai bien pris note qu'en cas de déclaration erronée ou de fausse déclaration, la Ville se réserve le droit d'annuler les bénéfices et avantages de mon quotient familial. Les informations et pièces justificatives demandées sont obligatoires.

À défaut, la mise à jour du quotient familial ne pourra être effectuée et la tarification maximale hors commune sera appliquée.

La Ville se réserve le droit de demander en complément, tout justificatif nécessaire au traitement de la demande.

Certifie(ons) sur l'honneur les informations indiquées ci-dessous :

Le
A.....

Signature

Le
A.....

Signature

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les usagers bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données qui les concernent, qui pourra être exercé auprès de la ville de Boulogne-Billancourt en écrivant à l'Espace Accueil des familles. Ces données sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à d'autres fins que le fonctionnement des services municipaux et du Trésor Public.

Article 441-7 du code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »